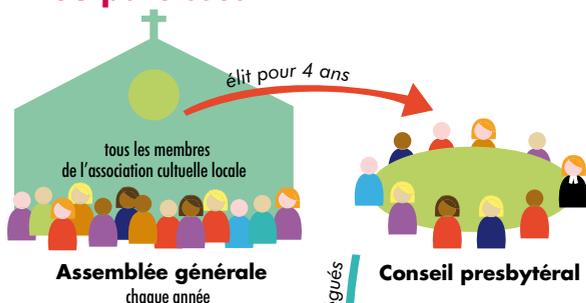


Une gouvernance à caractère démocratique

L'Église protestante unie de France est gouvernée selon le régime presbytérien-synodal. Jésus, le Christ, est à proprement parler le seul chef de l'Église ; son autorité n'est déléguée à personne.

L'Église protestante unie est donc structurée en assemblées et en conseils élus, qui cherchent à faire vivre cette autorité du Christ et organisent les services (ministères) exercés par les uns et les autres.

plus de 480 Églises locales ou paroisses



Assemblée générale
chaque année

Conseil presbytéral

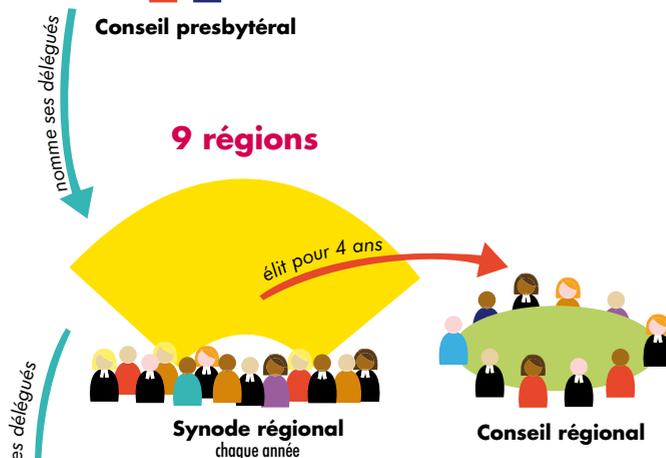
Au plan local

Concrètement, chaque Église locale, ou paroisse, est responsable de sa vie et de ses orientations. Elle est dirigée par un conseil dit « presbytéral », élu tous les 4 ans par l'assemblée générale. Le ministre (pasteur), nommé par le conseil, en est membre de droit.

Au plan régional

Les Églises locales d'une même région vivent une solidarité forte, y compris financière. Chacune envoie ses délégués au synode régional (annuel), qui élut un conseil régional (tous les 4 ans). Les délégués des synodes régionaux élisent le synode national (tous les 4 ans).

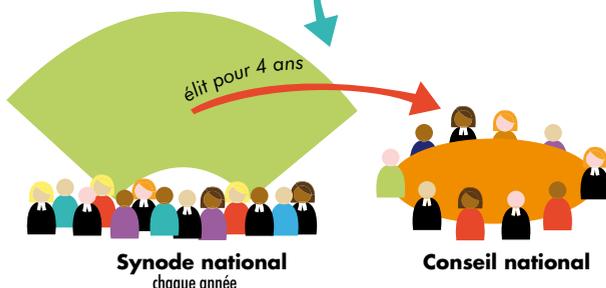
9 régions



Synode régional
chaque année

Conseil régional

1 union nationale



Synode national
chaque année

Conseil national

Au plan national

Le synode national (annuel) fixe les grandes orientations, formule les textes constitutifs, veille à la solidarité entre tous, élut un conseil national (20 laïcs et pasteurs), lequel élut son président (pour 4 ans).

Les finances

Chaque Église locale (ou paroisse) est pleinement responsable de ses finances. Les Églises locales sont fortement solidaires entre elles au sein des régions, et les régions entre elles. Cette solidarité permet d'assumer ensemble les engagements régionaux et

nationaux communs (formation, mission, international, retraite des ministres...).

Les ministres (pasteurs) perçoivent un traitement sur des bases communes à tous et décidé en synode national. Le budget global de l'Église protestante unie (paroisses, régions et budget national) avoisine les 27 millions d'euros.